

Faculté des lettres et des sciences humaines

Département de littérature, théâtre, cinéma

CRL-2451 : Écriture pour la télévision (la série télévisée)

Session : Hiver 2021

Enseignante : Marie Fallon

Objectifs :

- Initier l'étudiant(e), étape par étape, à la construction et à l'écriture d'une série télévisée (écriture d'une saison en équipe) ;
- Comprendre la place du scénario et celle du scénariste dans le processus de fabrication d'une œuvre audiovisuelle ;
- Connaître le processus de production et de financement des séries télévisées ;
- Maîtriser les contraintes (formelles ; budgétaires, etc.) et les spécificités d'écriture de la série télévisée ;
- Identifier les différents types de séries télévisuelles et être capable de situer son projet de série télévisée (genre, ton, public cible, etc.)
- Constituer un dossier de présentation de votre série télévisée (la « bible ») ;
- Apprendre à présenter et à défendre votre projet de série télévisée (le « pitch ») ;
- Favoriser le travail d'équipe.

Contenu :

Cours théoriques et théorico-pratiques portant sur l'écriture de la série télévisée, la structuration du récit dramatique télévisuel (les arches narratives), l'écriture de l'image, les principales étapes pour constituer un dossier de présentation (la bible), etc.

Approche méthodologique et formule pédagogique :

- Publication hebdomadaire d'une capsule narrée sur le contenu du cours et/ou classes virtuelles dans Teams ou Zoom ;
- Rencontres virtuelles et/ou capsules narrées avec des professionnel.le.s du milieu de l'industrie audiovisuelle et plus particulièrement de la série télévisée ;
- Le cours s'appuie sur des analyses de séries télévisées (études de cas) et sur de la documentation pertinente (ouvrages théoriques, articles, extraits de scénario, etc.) ;

- Ateliers d'écriture hebdomadaires en équipe sur Teams ;
- Utilisation active du forum ;
- Accompagnement personnalisé des étudiant.e.s dans leur projet de création et stimulation de leur potentiel créateur (de la naissance de l'idée jusqu'à l'écriture de la bible et des épisodes).

Modalités d'évaluation :

- **Ateliers d'écriture (30%) :**

Chaque semaine jusqu'au dimanche 28 février à minuit, les étudiant.e.s feront progresser leur projet de série télévisée lors d'ateliers d'écriture formatifs. Ils devront publier leur création individuelle ou en équipe dans le forum. Exemples d'ateliers d'écriture : Écrire une scène ; Écrire un petit compte rendu de "tempête d'idées" (brainstorming) ; Écrire une fiche technique présentant le sujet de la série ; Écrire une fiche de personnage ; Écrire un résumé d'épisode et un synopsis.

- **Exposé « Le pitch » de votre série télévisée (20%) :**

Un exposé en équipe d'une durée d'approximativement 20 minutes visant à présenter et à défendre votre projet de série télévisée avec lecture d'un ou plusieurs extraits de scénario pertinents. Les exposés auront lieu sur Zoom après la semaine de lecture. Un support de type PowerPoint est recommandé pour la présentation.

- **La « bible » (20%) :**

La bible est le document de présentation du projet de la série télévisée : elle devra présenter la fiche technique avec le sujet de la série, les personnages principaux et secondaires, le résumé des épisodes de la série, le synopsis des épisodes de la série (10 à 12 synopsis à se répartir en équipe), l'univers visuel et sonore, la note d'intention, etc. Remise de la bible (20%) une semaine après votre passage à l'exposé dans une boîte de dépôt prévue à cet effet (une bible par équipe).

- **Scénario d'un épisode de la série télévisée (30%) :**

Travail individuel : vous devrez écrire un scénario (entre 10 et 12 pages en fonction du format télévisuel retenu préalablement) présentant le déroulement d'un épisode de la première saison de votre série. Les étudiant.e.s d'une équipe devront se répartir la scénarisation des

épisodes (un épisode par étudiant.e). Remise de votre scénario avant le vendredi 23 avril à minuit dans une boîte de dépôt prévue à cet effet.

La participation à toutes les composantes de l'évaluation est obligatoire. Tout retard lors de la remise d'un travail entraînera une pénalité (10% de la note par jour de retard) ; un travail non remis entraînera la note zéro (« 0 »).